Archives publiques de l'Ontario



Guide de recherche 225 Documents relatifs aux terres de la Couronne

Dernière mise à jour : Août 2021



Bâtiment de pierre sur la ferme d'Alexander Macdonell, Black Creek, 1903, C 130-1-0-25-5 Fonds Marsden Kempt

Dar	ns le	présent guide	. 3
Οù	puis	s-je trouver ces documents?	. 3
Qu	e do	is-je faire pour commencer?	. 4
De	que	lle façon la Couronne remettait-elle une terre?	. 4
	Pro	cessus de concession des terres	. 4
	Pro	cessus de vente de terres	. 5
Les	do	cuments	. 5
1		La documentation du processus : l'index des documents relatifs aux terres de l'Ontario et autres registres connexes	
2	•	Le premier pas : la demande de terre et les registres des décisions relatives aux terres	. 6
	2.1	Demandes de terres	. 6
	2.2	Registres des décisions relatives aux terres du Haut-Canada, 1787 à 1841.	. 8
3		Consignation des concessions et des ventes : décrets, descriptions, <i>Domesda books</i> et plans des concessions.	-
	3.1	Décrets, 1787 à 1873	10
	3.2	Descriptions	11
	3.3	Domesday Books et plans des concessions	11
4		Les lettres patentes : l'officialisation du statut de propriétaire	12
5		Résolution de questions relatives aux concessions – Documents des Commissions des héritiers et légataires	14
	5.1	Documents de la première Commission des héritiers et des légataires	14
	5.2	Documents de la deuxième Commission des héritiers et des légataires	16
6		Autres documents relatifs aux terres de la Couronne	18
	6.1	Documents des premiers et deuxièmes comités de gestion des terres	18
	6.2 fén	Documents relatifs à la concession de terres aux vétérans de l'invasion des iens et de la guerre d'Afrique du Sud, 1901 à 1922	
	6.3 rela	Documents des cantons et système de classement numérique des dossiers aux terres	
	6.4	Correspondance relative aux terres de la Couronne	21
Y a	-t-il (des documents connexes?	22
Coı	nme	ent accéder aux descriptions en ligne?	23
Ροι	ır na	ous joindre	25

Dans le présent guide

Le présent guide propose de l'information sur les dossiers d'Archives publiques de l'Ontario quant à la concession ou à la vente de terres par la Couronne (le gouvernement) aux particuliers.

* Veuillez noter : Ce guide contient des liens vers des renseignements trouvés dans notre Base de données des descriptions des documents d'archives en ligne. Sur notre site Web, cette base de données se trouve sous la rubrique « Accédez à nos collections ». Si vous utilisez une version papier du présent guide, rendez-vous à la page 23 pour obtenir plus de renseignements sur la manière de trouver ces descriptions en ligne.

Le présent guide propose aussi des liens vers le catalogue de notre Service de prêts inter-établissements des microfilms. Cliquez ici pour consulter le catalogue de notre Service de prêts inter-établissements des microfilms. Sur notre site Web, ce catalogue se trouve sous la rubrique « Accédez à nos collections ».

Où puis-je trouver ces documents?

La plupart des documents mentionnés dans le présent guide sont sur microfilm qu'il n'est pas nécessaire de commander à l'avance si vous souhaitez les consulter dans notre salle de lecture. Les bibliothèques qui offrent le service de prêts interétablissements peuvent également emprunter la plupart des bobines pour vous. Cliquez ici pour consulter le catalogue de notre Service de prêts inter-établissements des microfilms.

Certaines des bobines de microfilms ont été numérisées, et vous pouvez également les consulter sur le site web de FamilySearch. Pour plus de renseignements, <u>cliquez ici pour consulter notre page des microfilms numérisés</u>. Pour trouver cette page sur notre site web, cliquez sur « Accédez à nos collections », puis sur la page des microfilms numérisés. Le site web de FamilySearch est <u>www.familysearch.org</u>.

Certaines bobines sont des copies de documents conservés par Bibliothèque et Archives Canada, qu'il n'est pas possible de se procurer par l'intermédiaire du Service de prêts inter-établissements. Certains de ces documents sont accessibles en ligne. Voici l'adresse du site Web de Bibliothèque et Archives Canada : www.collectionscanada.gc.ca.

Certains documents ne sont pas sur microfilm. Il faut en faire la demande avant de pouvoir venir les consulter dans notre salle de lecture. Vous pouvez aussi en obtenir une copie si vous détenez des renseignements suffisants pour les localiser et les récupérer.

Que dois-je faire pour commencer?

Vous aurez besoin du nom de la personne que vous recherchez, du lieu (canton, lot, concession) de la terre en question, et de la date à laquelle la personne en est devenue propriétaire ou a commencé à l'occuper.

De quelle façon la Couronne remettait-elle une terre?

Au tout début, la Couronne transférait une terre à un particulier en la lui cédant à titre gratuit, puis, après 1820, en la lui vendant, la plupart du temps. Toutefois, il arrivait qu'une concession soit offerte à une personne dite indigente et, par la suite, aux vétérans de l'invasion des féniens et de la guerre des Boers.

Processus de concession des terres

La concession de terres se faisait selon le processus suivant :

- 1) Un particulier qui souhaitait recevoir une terre présentait une demande de terre au Conseil exécutif ou au ministère des Terres de la Couronne (au début, un comité local de gestion des terres pouvait aussi entrer en jeu).
- 2) Si sa demande était acceptée, un décret autorisant la concession d'une parcelle de terre était émis.

À ce moment-là, différents bureaux et ministères du gouvernement (p. ex., Conseil exécutif, arpenteur général, commissaire des terres de la Couronne, procureur général, Secrétariat de la province) pouvaient délivrer les documents confirmant la parcelle qui était cédée. Le concessionnaire recevait alors un billet ou un certificat d'attribution où figuraient le canton, la concession et le lot.

Un particulier qui recevait une concession n'en devenait pas nécessairement le propriétaire; en effet, il devait payer des droits administratifs (certaines personnes, comme les Loyalistes et leurs familles ou d'anciens combattants de l'armée et de la milice, ont bénéficié d'une exemption de ces droits), et respecter certaines autres exigences. Ces droits et exigences ont par ailleurs évolué au fil du temps. Un concessionnaire avait aussi la possibilité de céder ses droits, par vente ou transfert.

3) Une fois les exigences satisfaites, la Couronne délivrait une lettre patente confirmant le transfert de propriété.

Voici le résumé du processus de concession :

1. **Demande** (le colon demande une terre) (demande approuvée). 2. Terre **cédée** au colon. → 3. **Lettre patente** (exigences satisfaites) (*propriété* transférée au colon).

Processus de vente de terres

Un agent des terres de la Couronne désigné était généralement responsable de la vente d'une terre de la Couronne, qui faisait l'objet d'une vente publique. Il arrivait souvent que le paiement se fasse par versements, ou encore que l'acheteur commence par louer la terre et qu'une partie de la somme versée serve à payer le prix d'achat. La grande partie des documents qui étaient créés lors du processus de concession servaient à documenter la vente, et l'acheteur recevait la lettre patente après le dernier versement.

Les documents

1. La documentation du processus : l'index des documents relatifs aux terres de l'Ontario et autres registres connexes

Qu'est-ce que l'index des documents relatifs aux terres de l'Ontario?

L'index des documents relatifs aux terres de l'Ontario est constitué de deux séries de microfiches (une pour les particuliers et une pour les emplacements) et fournit de l'information sur les colons qui ont :

- participé au processus menant à l'octroi ou à l'achat de terres de la Couronne;
- loué ou acheté des terres de la société Canada Company (une entreprise basée à Londres, en Angleterre, qui a reçu, puis vendu, plus d'un demi-million d'acres de terres, principalement dans le comté de Huron et alentour);
- colonisé la région de Peterborough à l'instigation de Peter Robinson, homme politique qui a activement contribué à l'afflux d'émigrants irlandais vers le Haut-Canada (la ville de Peterborough a été nommée en son honneur);
- reçu une terre après 1901 en retour de leur servir offert durant l'invasion des féniens (1860) ou durant la guerre des Boers (1899 à 1902).

Les données sur un colon qui figurent dans l'index concernent la période de 1780 à 1920. Elles comprennent son nom, un canton, le lot et la concession, le type de transaction qui a eu lieu et un renvoi à un document d'origine. Les documents relatifs aux terres de la Couronne figurant dans l'index ont été, pour la plupart, créés au moment de la vente ou de l'octroi des terres en question. Il s'agit des documents suivants :

- rôle foncier et annexes (listes des terres cédées);
- registres des autorisations, ordres et mandats (documents administratifs adressés à divers bureaux gouvernementaux pour faire aboutir des concessions de terres);
- registres des billets et certificats d'attribution et des actes de cession (documents délivrés aux particuliers pour confirmer la concession et la terre qui a été cédée);
- descriptions des terres cédées:
- registres de baux et de contrats de vente.

Comment accéder à l'index des documents relatifs aux terres de l'Ontario et l'utiliser?

Vous pouvez consulter l'index des documents relatifs aux terres de l'Ontario dans notre salle de lecture. Les documents indexés sont sur microfilm, aussi disponibles dans notre salle de lecture. Les bibliothèques locales qui offrent un service de prêts interétablissements peuvent également emprunter une microfiche et bon nombre de bobines de microfilm pour vous.

<u>Cliquez ici pour consulter le guide 205 sur l'index des documents relatifs aux terres de l'Ontario</u> pour savoir comment s'en servir et trouver le bon microfilm. Vous trouverez ce guide et d'autres guides de recherche à la page « Guides et outils de recherche », sous la rubrique « Accédez à nos collections ».

Que faire après avoir consulté l'index?

Après avoir consulté l'index et trouvé le microfilm du document, copiez ou notez l'intégralité de ce que vous avez trouvé. Vous souhaitez d'autres renseignements sur le document trouvé :

- Cliquez ici pour voir les codes de références actuels des documents au moyen de la liste de conversion de codes. Vous trouverez cette liste sur notre page Web des « Dossiers des terres de la Couronne » du catalogue du Service de prêts inter-établissements des microfilms, qui se trouve sous la rubrique « Accédez à notre collection ». Une copie de la liste est aussi disponible dans notre salle de lecture.
- Cliquez ici pour faire une recherche dans la Base de données des descriptions des documents d'archives avec un code de référence actuel.

Vous pouvez aussi vous servir des renseignements récupérés dans l'index pour trouver une lettre patente (voir la section 4 ci-dessous).

2. Le premier pas : la demande de terre et les registres des décisions relatives aux terres

2.1 Demandes de terres

Qu'est-ce qu'une demande de terre?

Les demandes de terres étaient soumises par les particuliers qui souhaitaient recevoir une terre de la Couronne. On y trouvait généralement les renseignements personnels sur le demandeur, notamment :

- son pays ou lieu de naissance;
- les renseignements sur sa famille;
- le nom des parents (si le père était loyaliste de l'Empire-Uni);
- des renseignements sur le service dans l'armée ou la milice;

- un serment d'allégeance;
- un certificat de bonne moralité.

La majorité des demandes de terres ont été présentées au Conseil exécutif, mais, après 1826, elles pouvaient aussi être présentées au commissaire des terres de la Couronne.

Comment trouver une demande?

Il existe quatre catégories de demandes de terres :

<u>Les demandes de terres du Bas-Canada</u> (demandes présentées avant 1791) : Ces demandes sont conservées à Bibliothèque et Archives Canada, nous n'avons pas de copies de ces documents.

Bibliothèque et Archives Canada possède une base de données avec la liste de toutes les demandes et des images pour certaines de celles-ci. Les demandes sont numérisées et disponibles sur le site Web Héritage Canadiana : heritage.canadiana.ca.

<u>Les demandes de terres du Haut-Canada</u>: Il s'agit des demandes de terres présentées au Conseil exécutif à partir de 1791 jusqu'à 1865 (on y trouve aussi quelques demandes antérieures à 1791).

Nous possédons des copies de ces documents sur microfilm ainsi qu'un index et un instrument de recherche. Les documents originaux sont conservés à Bibliothèque et Archives Canada.

Pour en savoir plus sur la façon de trouver ces documents dans notre salle de lecture, cliquez ici pour consulter le document d'instructions relatif aux demandes de terre. Ce dernier et d'autres documents d'instruction sont aussi disponibles à la page « Guides et outils de recherche » de notre site Web.

Le site Web de Bibliothèque et Archives Canada possède une base de données avec la liste de toutes les demandes ainsi que des images numérisées.

<u>Upper Canada Sundries</u>: La collection Upper Canada Sundries rassemble les documents reçus par le Secrétariat de la province du Haut-Canada entre 1791 et 1841 et contient notamment des demandes de terres.

Nous possédons des copies sur microfilm de cette collection ainsi qu'un instrument de recherche. Les documents originaux sont conservés à Bibliothèque et Archives Canada. Pour savoir comment explorer cette collection dans notre salle de lecture, cliquez ici pour voir la description de la série D 23.

La base de données sur les demandes de terres du Haut-Canada, disponible sur le site Web de Bibliothèque et Archives Canada, comprend les demandes de terres de la

collection Sundries. Le contenu de celle-ci est numérisé et disponible sur le site Web Héritage Canadiana : <u>heritage.canadiana.ca</u>.

<u>Demandes de terres présentées au ministère des Terres de la Couronne (1827à 1904)</u>: Vous pouvez visionner les demandes de terres et les index correspondants sur les microfilms dans notre salle de lecture. Les bibliothèques qui offrent un service de prêts inter-établissements peuvent les emprunter pour vous. <u>Cliquez ici pour consulter la liste des microfilms du Service de prêts inter-établissements des microfilms</u>.

Les demandes de terres assorties d'une demande d'arpentage n'ont pas été microfilmées, pour voir ces documents, vous devrez d'abord consulter les index. Trouvez d'abord le numéro de référence de la demande d'arpentage, puis communiquez avec nous pour fixer un rendez-vous pour la consulter ou en obtenir une copie.

Pour en savoir plus sur la façon de consulter les demandes et les index, <u>cliquez ici pour lire le document d'instructions relatif aux demandes de terre</u>. Ce dernier et d'autres documents d'instruction sont aussi disponibles à la page « Guides et outils de recherche » de notre site Web.

Où trouver une demande qui n'apparaît dans aucun de ces documents?

Consultez les **Registres des décisions relatives aux terres du Haut-Canada** pour vérifier si le Conseil exécutif a reçu la demande en question. Voir la section 3.1 pour de l'information sur ces documents.

Vous pourriez trouver une demande dans les **Documents des cantons** ou dans les **décrets** si vous connaissez le canton, la concession et le lot qui a fait l'objet de la demande. Voir ci-dessous les informations sur ces documents.

L'impossibilité de trouver une demande peut signifier que :

- la demande a été perdue;
- le particulier n'a pas soumis de demande (remarque : ce qui serait le cas d'une personne ayant acheté la terre à la Couronne ou à un propriétaire privé).

Que faire après avoir consulté les demandes de terres?

Vous pourrez voir dans les **Registres des décisions relatives aux terres du Haut- Canada** si le Conseil exécutif a accepté ou rejeté une demande de terre du HautCanada que vous aurez trouvée (voir la section 2.2).

Consulter la section 4 pour savoir si le demandeur a reçu une **lettre patente** et était propriétaire de la terre.

2.2 Registres des décisions relatives aux terres du Haut-Canada, 1787 à 1841

Que sont les registres des décisions relatives aux terres?

Le Conseil exécutif consignait ses décisions d'accepter ou de rejeter une demande de terre dans les Registres des décisions relatives aux terres du Haut-Canada. Ces documents sont une bonne source de renseignements relatifs aux demandes de terres du Haut-Canada : ils peuvent servir à retrouver une demande si le nom du demandeur n'apparaît pas dans l'index des demandes de terres.

Nous disposons d'une copie sur microfilm de ces documents ainsi que d'un index publié. Les documents originaux sont conservés à Bibliothèque et Archives Canada. Vous trouverez une copie numérisée des registres sur microfilm sur le site Web Héritage Canadiana : www.heritage.canadiana.ca.

Comment trouver une entrée dans les registres des décisions relatives aux terres?

Vous pourrez trouver une entrée dans les registres des décisions relatives aux terres avec un index publié ou un de ceux qui se trouvent sur microfilm.

a) Index publiés : L'index *Index to the Upper Canada Land Books* (en anglais seulement), imprimé en plusieurs volumes, se trouve sur les rayons de la documentation généalogique de la salle de lecture ainsi que dans certaines bibliothèques publiques.

Cet index alphabétique vous permet de trouver :

- le nom du demandeur;
- ses renseignements personnels (p. ex., profession, état matrimonial);
- le lieu de résidence au moment de la demande:
- la date du procès-verbal (à savoir celle où la décision a été prise);
- le registre et le numéro de la page;
- le numéro de la demande (s'il est connu).

Vous pouvez utiliser une entrée trouvée dans l'index pour repérer le numéro de la bobine de microfilm qui correspond au volume et au numéro de page.

- b) Index sur microfilm : Vous trouverez un index avec les noms de demandeurs dans les premières pages de chaque registre des décisions relatives aux terres.
- c) Index microfilmé des demandes de terres du Haut-Canada : Cet index comprend seulement les entrées des registres des décisions relatives aux terres des particuliers dont la demande ne figure pas dans les demandes de terres du Haut-Canada. Pour en savoir plus, cliquez ici pour lire le document d'instructions relatif aux demandes de terre.

Comment consulter les registres des décisions relatives aux terres?

Vous pouvez consulter les registres des décisions relatives aux terres sur microfilm dans notre salle de lecture. Vous trouverez également une copie numérisée du microfilm sur le site Web Héritage Canadiana : www.heritage.canadiana.ca.

Que faire après avoir consulté les registres des décisions relatives aux terres?

Consultez les sections 3.3 et 3.4 concernant les documents où sont décrites les terres cédées. Consulter la section 5 pour savoir si le demandeur a reçu une **lettre patente** et était propriétaire de la terre.

3. Consignation des concessions et des ventes : décrets, descriptions, *Domesday books* et plans des concessions.

Lorsqu'une demande était acceptée, le Conseil exécutif consignait sa décision dans un registre des décisions relatives aux terres. Le lieutenant-gouverneur émettait ensuite un décret confirmant la concession de terre au demandeur. Les différents bureaux du gouvernement émettaient des fiats et des mandats indiquant aux fonctionnaires de passer aux prochaines étapes pour conclure la concession de la terre.

Ensuite, un lot était déterminé et décrit par l'arpenteur général, et finalement un billet ou un certificat d'attribution était remis au concessionnaire ou à l'acheteur.

3.1 Décrets, 1787 à 1873

Une fois que le Conseil exécutif avait décidé d'accepter une demande, ou que l'arpenteur général ou le commissaire des terres de la Couronne avait recommandé de le faire, le lieutenant-gouverneur délivrait un décret autorisant la vente, la location ou la concession à titre gratuit d'une terre de la Couronne.

Des renseignements personnels sur le particulier qui avait acheté ou reçu la terre pouvaient figurer sur ce décret. Dans certains cas, on trouve la demande originale avec le décret.

Nous disposons de copies des décrets conservés par le bureau de l'arpenteur général et le commissaire des terres de la Couronne. Vous pouvez visionner les index de ces documents sur microfilm dans notre salle de lecture; les bibliothèques qui offrent le service de prêts inter-établissements peuvent emprunter les bobines pour vous. Pour plus de renseignements sur ces index et la liste de microfilms, <u>cliquez ici pour voir la description de la série RG 1-50-1</u>. Après avoir repéré l'entrée, notez le numéro de décret (s'il existe), le nom, l'endroit et le sujet (si connu), et la date.

Les décrets sont classés de trois façons : par nom, par lieu ou sujet, ou par numéro de décret. Vous pouvez consulter presque tous les documents sur microfilm dans notre salle de lecture; les bibliothèques qui offrent le service de prêts inter-établissements peuvent emprunter les bobines pour vous. Vous devez faire une demande pour les

décrets classés par numéro avant de pouvoir venir les consulter dans notre salle de lecture ou en obtenir une copie. Indiquez le nom du demandeur, la date, le numéro du décret, le numéro de la boîte et le code de référence RG 1-50-4.

Pour plus de renseignements sur ces documents et la liste des microfilms ou des boîtes :

- <u>cliquez ici pour voir la description de la série RG 1-50-2, décrets classés par</u> nom.
- <u>cliquez ici pour voir la description de la série RG 1-50-3, décrets classés par lieu</u> ou sujet.
- cliquez ici pour voir la description de la série RG 1-50-4, décrets classés par numéro.

Que faire après avoir consulté un décret?

Consultez les sections 3.2 et 3.3 pour les documents qui décrivent les terres cédées ou vendues. Consulter la section 5 pour savoir si le demandeur a reçu une **lettre patente** et était propriétaire de la terre.

3.2 Descriptions

Après qu'un lot ait été attribué à un concessionnaire ou à un acheteur, le Bureau de l'arpenteur général en produisait une description. Celle-ci définissait les bornes et limites de la terre (appelées « metes and bounds »; soit un ancien système consistant à mesurer un bien-fonds à partir de repères reconnus de manière à l'insérer avec exactitude dans une description devant être utilisée dans des documents juridiques, comme un acte scellé). Elle fournissait des renseignements sur le concessionnaire ou l'acheteur.

Nous avons les descriptions de 1794 à 1996, et elles sont répertoriées selon le type de concession, de vente ou de location qu'elles consignent. Pour plus de renseignements sur ces documents et sur la façon d'y accéder, <u>cliquez ici pour la description de la série RG 1-53, Descriptions des concessions, des locations, des ventes, des cessions et des permis d'occupation de terres</u>.

Certaines descriptions sont indexées dans le Domesday Books (ci-dessous).

3.3 Domesday Books et plans des concessions

Lorsque la Couronne cédait ou vendait une terre, les renseignements sur celle-ci et sur le concessionnaire ou l'acheteur étaient inscrits dans des registres nommés « *Domesday Books* ». On y trouvait notamment le nom du canton ou de la ville, la concession et le numéro de lot, le nom du concessionnaire ou de l'acheteur, la superficie en acres, et un numéro de description. Les registres que nous possédons

couvrent la période de 1801 à 1982. Pour plus de renseignements sur ces documents et sur la façon d'y accéder, cliquez ici pour voir la description de la série RG 1-63.

Le nom du concessionnaire ou de l'acheteur figurait aussi sur le plan du canton, désigné par « plan de concessions ». Selon les besoins et au fil du temps, ces renseignements ont été mis à jour ou modifiés, et ce, jusqu'en 1970 dans certains cas. Pour bon nombre de cantons, des plans existent en différentes versions ou ne couvrent qu'une partie de la superficie.

Vous pouvez consulter une copie numérisée de presque tous ces plans de concessions sur notre site Web. Pour plus de renseignements sur la façon de <u>consulter les plans de concessions numérisés sur notre site Web, cliquez ici</u>. Sur notre site Web, vous trouverez cette page sous la rubrique « Accédez à nos collections ».

Comment trouver les plans qui n'ont pas été numérisés?

Pour plus de renseignements sur les plans de concessions et la liste intégrale, <u>cliquez</u> <u>ici pour voir la description de la série RG -100</u>. Vous pouvez aussi :

- cliquer ici pour chercher des dossiers et des éléments dans la Base de données des descriptions des documents d'archives, ou cliquer sur « Advanced Search » (recherche avancée) puis sur « Search Files and Items » (chercher les dossiers et les éléments).
- entrer le code de référence RG 1-100 et le nom du canton ou de la ville.

4. Les lettres patentes : l'officialisation du statut de propriétaire

Que sont des lettres patentes?

La Couronne délivrait une lettre patente qui confirmait le transfert de propriété au premier propriétaire d'une parcelle de terre. La description de la terre (canton, concession et lot), et parfois certaines conditions ou restrictions légales, figuraient notamment sur cette lettre. Aucun renseignement personnel sur le propriétaire, à l'exception de son nom, n'était inscrit.

La lettre même était remise au propriétaire, et une copie était ajoutée aux registres des lettres patentes. Nous possédons ces registres pour les années 1793 à 1982, et les index correspondants de 1793 à 1967.

Comment trouver une lettre patente?

Nous avons des index qui répertorient les lettres patentes par nom, par canton et par district jusqu'à 1967. Vous pouvez consulter les index qui vont jusqu'à 1912 sur microfilm dans notre salle de lecture; les bibliothèques qui offrent le service de prêts inter-établissements peuvent emprunter un microfilm pour vous. Communiquez avec nous pour prendre rendez-vous pour consulter les index ultérieurs à 1912 (disponibles

par nom uniquement); faites une demande pour la série RG 53-56 en précisant les années recherchées.

Les registres de lettres patentes sont disponibles sur microfilm pour les années 1793 à 1867. Vous ne pouvez consulter les bobines de microfilm que dans notre salle de lecture. Pour les années ultérieures à 1867 :

- Les registres des lettres patentes à l'égard de terres indiennes sont conservés par Bibliothèque et Archives Canada. Communiquez avec l'organisme et donnez les renseignements trouvés dans l'index (le volume [livre] et le folio [page], canton, le lot et la concession, et la date). Pour obtenir les coordonnées de Bibliothèque et Archives Canada, consultez le site www.collectionscanada.gc.ca.
- Communiquez avec nous pour prendre rendez-vous et consulter toute autre lettre patente. Faites une demande pour la série RG 53-1 en précisant le numéro de volume (livre) et celui du folio (page).

Pour des instructions détaillées sur la façon de trouver une lettre patente, <u>cliquez ici</u> <u>pour consulter le document d'instructions relatif aux lettres patentes</u>. Vous trouverez ce guide et d'autres guides de recherche à la page « Guides et outils de recherche », sous la rubrique « Accédez à nos collections ».

Si vous souhaitez que l'on vous envoie une lettre patente par la poste, avez besoin d'une copie certifiée conforme d'une telle lettre, ou cherchez une lettre patente datée après 1967, communiquez avec :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Commis aux lettres patentes, Registre des terres de la Couronne 300 rue Water, 5^e étage Sud Peterborough (Ontario) K9J 8M5

Téléphone: 1 888-551-5552

Site Web: https://www.ontario.ca/fr/page/lettres-patentes-de-la-couronne

Courriel: crownlandregistry@ontario.ca

L'entrée recherchée ne figure pas dans les index de lettres patentes, que faire?

Ce n'est que lorsque toutes les exigences avaient été respectées ou que tous les paiements avaient été effectués qu'une lettre patente était délivrée, ce qui pouvait prendre des années. Si aucune entrée ne figure dans les index de lettres patentes, vous pourriez trouver la raison pour laquelle le processus de cession ou de vente n'a pas abouti dans les documents des cantons (section 6 ci-dessous) ou ceux de l'index des documents relatifs aux terres de l'Ontario (section 1 ci-dessus).

Il est arrivé que pour certaines ventes, l'agent local des terres de la Couronne remette une lettre patente à l'acheteur sans en avoir remis une copie au commissaire des terres de la Couronne. Dans ce cas, la lettre patente qui a été délivrée apparaîtra dans l'index des résumés des transactions du bureau d'enregistrement immobilier. Pour savoir comment accéder aux documents relatifs à l'enregistrement immobilier, cliquez ici pour

consulter le guide de recherche 231, Recherche de documents relatifs à <u>l'enregistrement immobilier</u>. Vous trouverez ce guide et d'autres guides de recherche à la page « Guides et outils de recherche », sous la rubrique « Accédez à nos collections ».

Que faire après avoir consulté les registres des lettres patentes?

Une transaction immobilière pour laquelle une lettre patente était délivrée était enregistrée au bureau d'enregistrement immobilier local. Pour savoir comment accéder aux documents relatifs à l'enregistrement immobilier, cliquez ici pour consulter le guide de recherche 231, Recherche de documents relatifs à l'enregistrement immobilier.

5. Résolution de questions relatives aux concessions – Documents des Commissions des héritiers et légataires

Au sujet des Commissions des héritiers et des légataires

Avant 1795, un particulier autorisé à occuper une parcelle de terre donnée recevait un billet d'attribution. Il pouvait échanger ce billet contre une lettre patente confirmant qu'il était propriétaire de la terre.

Les billets d'attribution pouvaient être émis par le comité de gestion des terres, des magistrats locaux ou d'autres responsables du gouvernement. Par ailleurs, de nombreux particuliers n'ont jamais terminé le processus afin de recevoir une lettre patente. D'autres ont aussi légué les droits sur leur terre; d'autres les ont vendus, échangés ou hypothéqués. C'est pourquoi il n'est pas toujours clair de déterminer qui était le propriétaire ou l'ayant droit véritable d'une terre.

En 1797, le gouvernement du Haut-Canada a mis sur pied une Commission des héritiers et légataires pour régler ces questions, commission qui a été dissoute en 1804. Une seconde Commission des héritiers et légataires a été créée en 1805 pour s'occuper des questions qui n'avaient pas été résolues ou soumises. Celle-ci a tenu des audiences jusqu'en 1896 afin de régler les demandes concernant les concessions initiales, et n'a été abolie officiellement qu'en 1911.

Les documents des deux commissions peuvent être utiles si vous croyez ou savez qu'il y a eu des doutes quant à savoir qui était le propriétaire initial d'une parcelle de terre. Ces documents pourraient aussi expliquer pourquoi une personne ayant reçu une concession n'est pas celle ayant reçu la lettre patente s'y rattachant.

5.1 Documents de la première Commission des héritiers et des légataires

Comment trouver les documents de la première Commission des héritiers et des légataires?

Nous avons des copies sur microfilm des documents de la Commission des héritiers et des légataires. Ceux-ci comprennent des procès-verbaux et des rapports, ainsi que des documents soumis comme justificatifs pour des demandes. Les originaux sont conservés à Bibliothèque et Archives Canada.

L'instrument de recherche D 352, qui répertorie le microfilm, est disponible dans l'armoire d'instruments de recherche de matériel de diffusion de notre salle de lecture.

Une liste sur microfilm de ces documents est disponible sur le site Web de Bibliothèque et Archives Canada. Ce microfilm est numérisé et disponible sur le site Web Heritage Canadiana : www.heritage.canadiana.ca.

Nous possédons d'autres documents de la Commission ainsi que des documents du commissaire des terres de la Couronne, de l'arpenteur général, et des tribunaux. Le tableau 1 ci-dessous propose la liste de ces documents; cliquez sur chaque lien pour en savoir plus à leur sujet et y avoir accès (tous les liens mènent vers des pages disponibles en anglais seulement).

Tableau 1 : Documents créés par la première Commission des héritiers et des légataires ou en lien avec celle-ci.

Titre	Dates	Code de référence
Copies des rapports de la Commission des héritiers et des légataires préparées par l'arpenteur général	1797 à 1803	Cliquez ici pour consulter la description de la série RG 1-15-2.
Registres des demandes de règlement de la Commission des héritiers et des légataires du greffier de la paix du district de l'Est	1797 à 1803	Cliquez ici pour consulter la description de la série RG 22-610.
Rapports de la Commission des héritiers et des légataires soumis à l'arpenteur général	1802 à 1805	Cliquez ici pour consulter la description de la série RG 1-15-1.
Mémoire des contestations foncières non décrites et liées aux décrets suivant la première Commission des héritiers et des légataires	1803 à 1804	Cliquez ici pour consulter la description de la série RG 40-1.
Documents divers recueillis par la première Commission des héritiers et des légataires	1796 à 1805	Cliquez ici pour consulter la description de la série RG 40-3.
Procès-verbaux des recherches	1797 à 1806	Cliquez ici pour consulter la description de la série RG 1-16-2.
Rapports des contestations foncières suivant la première Commission des héritiers et des légataires	1797 à 1803	Cliquez ici pour consulter la description de la série RG 40-2.

Titre	Dates	Code de référence
Registre des propriétaires apparents	vers 1808	Cliquez ici pour consulter
initiaux revendiqués par la première		la description de la série
Commission des héritiers et des		RG 1-15-3.
légataires		
Annexes des descriptions du bureau de	1797 à 1804	Cliquez ici pour consulter
l'arpenteur général qui ne concordent pas		la description de la série
avec les rapports de la Commission des		RG 1-17.
héritiers et des légataires		

5.2 Documents de la deuxième Commission des héritiers et des légataires

Comment trouver les documents de la deuxième Commission des héritiers et des légataires

Nous possédons les dossiers de la Commission des héritiers et des légataires. Ils peuvent comprendre :

- des avis signifiant l'intention de déposer une demande devant la Commission;
- des recherches menées et des documents soumis par l'arpenteur général (et, plus tard, par le commissaire des terres de la Couronne);
- des affidavits et documents présentés par les auteurs d'une demande.

Les décisions de la Commission ne font pas partie de ces dossiers.

La base de données des dossiers de la Seconde Commission des héritiers et légataires propose une liste de dossiers et fournit un numéro de dossier et celui de la bobine de microfilm Vous pouvez faire une recherche avec le nom du demandeur, le lieu ou la date de la demande. Vous pouvez visionner le microfilm dans notre salle de lecture; les bibliothèques qui offrent le service de prêts inter-établissements peuvent emprunter le microfilm pour vous. Ces bobines de microfilms ont été numérisées, et vous pouvez également les consulter sur le site web de FamilySearch. Pour plus de renseignements, cliquez ici pour consulter notre page des microfilms numérisés. Pour trouver cette page sur notre site web, cliquez sur « Accédez à nos collections », puis sur la page des microfilms numérisés. Le site web de FamilySearch est www.familysearch.org.

Cliquez ici pour faire une recherche dans cette base de données et trouver des renseignements sur les dossiers de la deuxième Commission des héritiers et des légataires. Sur notre site Web, vous trouverez la base de données sous la rubrique « Accédez à nos collections ».

Les décisions de la Commission couvrant la période de 1810 à 1895 sont consignées dans ses procès-verbaux. Pour plus de renseignements sur ces documents et sur la façon d'y accéder, <u>cliquez ici pour voir la description de la série RG 40-6</u>.

Nous possédons d'autres documents de la Commission ainsi que des documents du commissaire des terres de la Couronne, de l'arpenteur général, et des tribunaux. Le tableau 2 ci-dessous propose la liste de ces documents; cliquez sur chaque lien pour en savoir plus à leur sujet et y avoir accès (tous les liens mènent vers des pages disponibles en anglais seulement).

Tableau 2 : Documents créés par la deuxième Commission des héritiers et des légataires ou en lien avec celle-ci

Titre	Dates	Code de référence
Certificats d'exécution des tâches de	1846 à 1848	Cliquez ici pour consulter
colonisation et de versement des		la description de la série
frais sur des terres octroyées par la		RG 40-10.
deuxième Commission des héritiers		
et des légataires		
Certificats de recherche	1832 à 1872	Cliquez ici pour consulter
		la description de la série
		RG 1-16-1.
Commissions de nominations à la	1840 à 1879	Cliquez ici pour consulter
deuxième Commission des héritiers		la description de la série
et des légataires		RG 40-4.
Copies des rapports de la	1811 à 1868	Cliquez ici pour consulter
Commission des héritiers et des		la description de la série
légataires préparées par l'arpenteur		RG 1-15-2.
général		
Correspondance et divers dossiers	1805 à 1891	Cliquez ici pour consulter
de la deuxième Commission des		la description de la série
héritiers et des légataires		RG 40-11.
Rapports préliminaires des travaux	1857 à 1891	Cliquez ici pour consulter
de la deuxième Commission des		la description de la série
héritiers et des légataires		RG 40-9.
Registres des demandes de	1806 à 1812	Cliquez ici pour consulter
règlement de la Commission des		la description de la série
héritiers et des légataires du greffier		RG 22-610.
de la paix du district de l'Est		
Rapports de la Commission des	1823 à 1840	Cliquez ici pour consulter
héritiers et des légataires soumis à		la description de la série
l'inspecteur général		<u>RG 1-18.</u>
Rapports de la Commission des	1802 à 1886	Cliquez ici pour consulter
héritiers et des légataires soumis à		la description de la série
l'arpenteur général		RG 1-15-1.
Index des requêtes à la deuxième	[v. 1850 – v.	Cliquez ici pour consulter
Commission des héritiers et des	1889]	la description de la série
légataires		RG 40-12.

Titre	Dates	Code de référence
Fiats individuels pour concessions de	1812 à 1854	Cliquez ici pour consulter
terres – Commission des héritiers et		la description de la série
des légataires		RG 1-150-1.
Liste de contestations foncières	1805 à 1876	Cliquez ici pour consulter
présentées à la deuxième		la description de la série
Commission des héritiers et des		RG 40-7.
légataires		
Registres de fiats pour concessions	[vers 1800]	Cliquez ici pour consulter
de terres – Commission des héritiers	à 1854	la description de la série
et des légataires		RG 1-150-2.
Rapports ou certificats de recherche	1844 à 1868	Cliquez ici pour consulter
soumis à la deuxième Commission		la description de la série
des héritiers et des légataires par le		RG 40-8.
ministère des Terres de la Couronne		
Avis et contestations foncières de la	1838 à 1858	Cliquez ici pour consulter
Commission des héritiers et des		la description de la série
légataires du district de l'Ouest		RG 22-1899.

6. Autres documents relatifs aux terres de la Couronne

6.1 Documents des premiers et deuxièmes comités de gestion des terres

Premiers comités de gestion des terres

En 1789, quatre districts ont été créés sur les terres qui sont devenues le Haut-Canada (sud de l'Ontario). Ces quatre districts étaient :

- Lunenburg (région du fleuve Saint-Laurent)
- Mecklenburg (région à l'est du lac Ontario)
- Nassau (région à l'ouest du lac Ontario et de Niagara)
- Hesse (région du lac Érié et de Windsor)

Un comité de gestion des terres a été créé par la même occasion pour chacun de ces districts. Chaque comité supervisait l'administration foncière et facilitait la colonisation de son district en accordant des certificats d'attribution à ceux qui faisaient la demande d'une terre. En 1794, les comités de gestion des terres ont été abolis, et la gestion foncière a été centralisée par le Conseil exécutif.

Les documents de ces comités comprennent les documents créés avant leur mise sur pied et soumis par la suite, ainsi que ceux qui ont été reçus après l'abolition des comités.

Comment trouver les documents des premiers comités de gestion des terres? Nous possédons les procès-verbaux du comité de gestion des terres du district de Nassau, des listes de particuliers qui ont reçu un certificat pour une terre et d'autres rapports.

Pour plus de renseignements sur ces documents, notamment sur les listes de microfilm :

- Cliquez ici pour consulter la description de la série RG 1-177, Procès-verbaux du comité de gestion des terres du District de nassau, de 1788 à 1792. Ces procès-verbaux ont été transcrits dans le *Third Report of the Bureau of Archives for the Province of Ontario* (1905) (Troisième rapport du Bureau des archives de la province de l'Ontario). Vous pouvez consulter ce rapport dans notre salle de lecture, sur le microfilm B97, bobine 94, et en ligne, sur le site Internet Archive, à www.archive.org
- <u>Cliquez ici pour consulter la description de la série RG 1-178 Documents du</u> comité de gestion des terres du district de Hesse, 1789 à 1794.
- Cliquez ici pour consulter la description de la série RG 1-30, Annexes, déclarations et listes de certificats d'occupation émis par les magistrats, arpenteurs et premiers comités de gestion des terres de district, 1789 à 1816.

Bibliothèque et Archives Canada détient certains documents : procès-verbaux des comités de gestion des terres, rapports et correspondance, instructions et réglementations sur le fonctionnement des comités, annexes sur les attributions et les terres. Nous disposons d'une copie sur microfilm de ces documents et d'un instrument de recherche.

Pour savoir comment consulter ces documents dans notre salle de lecture, <u>cliquez ici</u> <u>pour voir la description du matériel de diffusion D 359</u>. Il existe une base de données sur le site Web de Bibliothèque et Archives Canada qui répertorie tous les particuliers dont le nom est mentionné dans ces documents. Vous trouverez une copie numérisée des documents sur microfilm sur le site Web Héritage Canadiana : <u>www.heritage.canadiana.ca</u>.

Que faire après avoir consulté les documents des comités de gestion des terres?

Consulter la section 5 ci-dessus pour savoir si la personne a reçu une **lettre patente** et était propriétaire de la terre.

Deuxièmes comités de gestion des terres

De nouveaux comités de gestion des terres ont été créés en 1819 dans tous les districts, à l'exception de celui de Niagara (où toutes les terres avaient déjà été attribuées). Ces comités traitaient les demandes de terres soumises par des immigrants des États-Unis qui pouvaient produire un certificat de naissance britannique; et certains autres qui étaient arrivés après la Guerre de 1812.

Les comités de gestion des terres devaient consigner le nom, l'âge et la date d'arrivée des demandeurs. Chaque demandeur devait déclarer qu'il n'avait encore jamais reçu de terre de la Couronne et faire un serment d'allégeance. Après avoir acquitté les

droits administratifs, le demandeur recevait un certificat lui assignant un lot de 100 acres (40 hectares).

Les comités ne traitaient pas avec les loyalistes de l'Empire uni ou des demandeurs militaires, qui devaient déposer leur demande auprès du Conseil exécutif de York (Toronto). Les comités de gestion des terres ont été abolis le 31 décembre 1825.

<u>Comment trouver les documents des deuxièmes comités de gestion des terres?</u> Nous avons des documents sur les terres attribuées aux particuliers qui ont déposé une demande auprès des comités de gestion des terres. Pour plus de renseignements sur ces documents et sur la façon d'y accéder :

- Cliquer ici pour consulter la description de la série RG 1-12-2-2, Liste des terres attribuées aux immigrants par le comité de gestion des terres, district de Bathurst, 1823 à 1824.
- Cliquer ici pour consulter la description de la série RG 1-161, Fiats de concession de terres – Deuxièmes comités de gestion des terres de district, 1820 à 1854..
- Cliquer ici pour consulter la description de la série RG 1-176, Deuxièmes comités de gestion des terres de district - déclarations des attributions de terre, 1819 à 1826.

Que faire après avoir consulté les documents des comités de gestion des terres?

Consulter la section 5 ci-dessus pour savoir si la personne a reçu une **lettre patente** et était propriétaire de la terre.

6.2 Documents relatifs à la concession de terres aux vétérans de l'invasion des féniens et de la guerre d'Afrique du Sud, 1901 à 1922

En 1901, l'Ontario a adopté une législation autorisant la concession de terres :

- aux particuliers qui avaient servi dans l'armée ou les unités de milice en Ontario lors de l'invasion des féniens (1865, 1866 et 1870) ou durant la guerre d'Afrique du Sud (guerre des Boers, 1899 à 1902), ou à leurs héritiers;
- aux personnes qui avaient été aumôniers, infirmières, commissaires de la Croix-Rouge ou correspondants de guerre durant la guerre d'Afrique du Sud.

Un demandeur qui pouvait prouver qu'il faisait partie de l'un ou l'autre de ces groupes recevait un billet d'attribution pour un lot de 160 acres (65 hectares), et les lots qui étaient alors attribués se trouvaient dans le nord de l'Ontario.

Pour plus de renseignements sur ces documents et sur la façon d'y accéder, <u>cliquez ici</u> <u>pour voir la description de la série RG 1-99</u>.

6.3 Documents des cantons et système de classement numérique des dossiers relatifs aux terres

Les documents des cantons (des années 1780 aux années 1870) et le système de classement numérique des dossiers relatifs aux terres (1853 à 1915) sont constitués de correspondance et de documents divers sur les lots reçus et créés par l'arpenteur général et le commissaire (et plus tard, le ministère des Terres de la Couronne).

Ils comprennent notamment des copies de demandes, décrets, billets et certificats d'attribution, cessions, certificats d'exécution des tâches de colonisation, correspondance et testaments. Ils proposent de l'information utile sur la concession ou la vente du lot, particulièrement lorsque le demandeur initial n'est pas celui qui a reçu par la suite la lettre patente.

Les documents des cantons, qui existent pour la plupart des lots, sont sur microfilm et classés selon le canton, la ville, puis la concession et le lot. Vous pouvez visionner le microfilm dans notre salle de lecture; les bibliothèques qui offrent le service de prêts inter-établissements peuvent emprunter les bobines pour vous.

Cliquez ici pour consulter la liste des documents des cantons de notre Service de prêts inter-établissements des microfilms. Ces bobines de microfilms ont été numérisées, et vous pouvez également les consulter sur le site web de FamilySearch. Pour plus de renseignements, cliquez ici pour consulter notre page des microfilms numérisés. Pour trouver cette page sur notre site web, cliquez sur « Accédez à nos collections », puis sur la page des microfilms numérisés. Le site web de FamilySearch est www.familysearch.org.

Pour des renseignements sur le système de classement numérique des dossiers relatifs aux terres et la façon de les consulter, <u>cliquez ici pour voir la description de la série RG 1-246.</u>

6.4 Correspondance relative aux terres de la Couronne

La correspondance expédiée et reçue par l'arpenteur général et le commissaire des terres de la Couronne et leurs successeurs pourrait vous éclairer quant à des questions touchant une concession ou une vente de terres en particulier. Les sujets abordés peuvent aussi être les demandes d'arpentage, la construction et l'entretien de routes, les droits d'usage et miniers, et l'administration des terres de la Couronne de manière générale.

Il existe un index partiel pour <u>certains</u> éléments de correspondance datant de 1796 à 1868. Vous ne pouvez le consulter sur microfiche que dans notre salle notre lecture. Il est constitué de fiches triées selon le nom de la correspondance ou du sujet et classées en ordre alphabétique. Le résumé du document, la date et le numéro du volume figurent sur une fiche. Pour trouver le microfilm de la correspondance repérée dans l'index, cliquez ici pour consulter la description de la série RG 1-2-4.

Le tableau 3 ci-dessous propose la liste d'autres correspondances de l'arpenteur général et du commissaire des terres de la Couronne qui documentent les concessions de terres. Cliquez sur le lien pour en savoir plus à leur sujet et y avoir accès (tous les liens mènent vers des pages disponibles en anglais seulement).

Tableau 3 : Correspondance de l'arpenteur général et du commissaire des terres de la Couronne

Titre	Dates	Code de référence
Correspondance et mémoires reçus par le	1764 à 1800	Cliquez ici pour
bureau de l'arpenteur général		consulter la description de la série RG 1-1.
Correspondance et mémoires reçus par le	1777 à 1905	Cliquez ici pour
bureau de l'arpenteur général concernant		consulter la description
l'arpentage et l'administration des terres		de la série RG 1-2.
Correspondance adressée par le bureau	1827 à 1874	Cliquez ici pour
du commissaire des terres de la Couronne		consulter la description
		de la série RG 1-6.
Correspondance adressée par le bureau	1792 à 1908	Cliquez ici pour
de l'arpenteur général		consulter la description
		de la série RG 1-3.
Registres des lettres reçues par le	1837 à 1869	Cliquez ici pour
commissaire des terres de la Couronne		consulter la description
		de la série RG 1-7.
Registre des extraits, demandes et lettres	1833 à 1836	Cliquez ici pour
envoyés au bureau de l'arpenteur général		consulter la description
par la résidence du gouverneur général		de la série RG 1-4.

Y a-t-il des documents connexes?

Nous avons aussi des documents datant des années 1780 aux années 1850 où sont répertoriés :

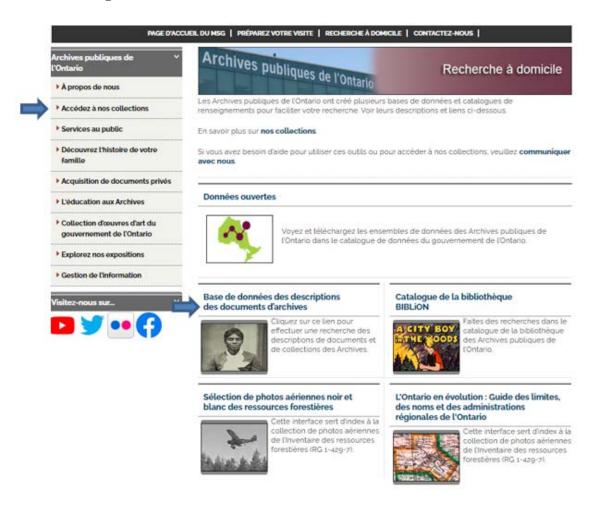
- les locations et ventes de terres de la société Canada Company, entreprise privée qui possédait des terres dans l'ouest de l'Ontario et partout dans la province;
- les particuliers qui ont obtenu de l'aide pour s'installer dans la région de Peterborough;
- les particuliers qui se sont vu attribuer une terre par le colonel Thomas Talbot dans le sud-ouest de l'Ontario.

Pour en savoir plus sur le sujet et les documents connexes, <u>cliquez ici pour consulter le Guide de recherche 215 : Guide des premiers documents relatifs à la colonisation des terres (des années 1780 aux années 1850).</u>

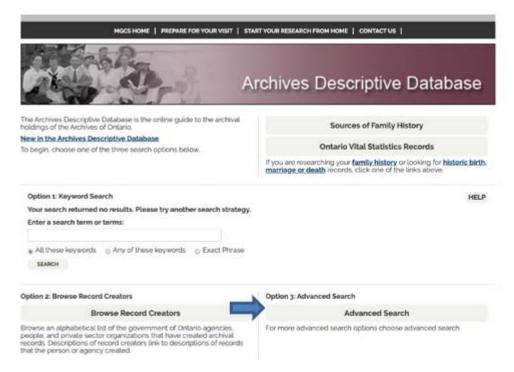
Après l'émission d'une lettre patente, une transaction immobilière privée était enregistrée aux bureaux d'enregistrement immobilier. Pour en savoir plus, <u>cliquez ici pour consulter le guide de recherche 231, Recherche de documents d'enregistrement foncier.</u>

Comment accéder aux descriptions en ligne?

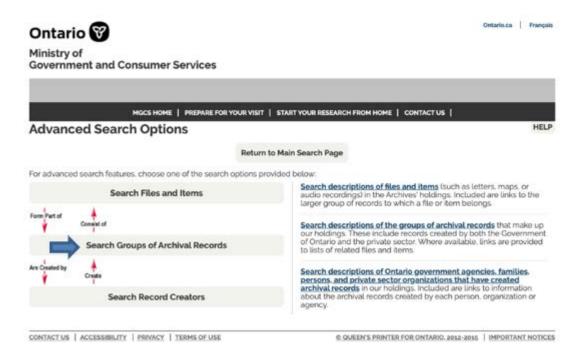
1. Sur la page principale de notre site Web, cliquez sur « Accédez à nos collections » et cliquez sur « Base de données des descriptions des documents d'archives », comme le montre l'image ci-dessous :



- 2. Cliquez sur le lien vers la version anglaise de la base de données.
- 3. Dans la base de données, cliquez sur « Advanced Search » (recherche avancée) :



4. Dans la page « Advanced Search » (recherche avancée), cliquez sur « Search Groups of Archival Records » (rechercher des groupes de documents d'archives) :



5. Dans la page « Search Groups of Archival Records » (rechercher des groupes de documents d'archives), saisissez dans le champ « Archival Reference Code » le code de référence (le numéro commençant par C, F ou RG).

Pour nous joindre

Même si nous ne pouvons pas faire les recherches pour vous, notre personnel de référence est prêt à vous aider. Vous pouvez nous appeler ou nous envoyer vos demandes par la poste ou par courriel. Mieux encore, vous pouvez consulter les Archives publiques de l'Ontario.

Téléphone : 416 327-1600 Sans frais (en Ontario) : 1 800 668-9933

Télécopieur : 416 327-1999

Courriel: Cliquez ici pour envoyer un courriel aux Archives publiques de

l'Ontario. L'adresse électronique est la suivante : reference@ontario.ca

Adresse: Archives publiques de l'Ontario, 134, boul. lan Macdonald, Toronto

(Ontario) M7A 2C5

Site Web

Visitez notre site Web pour obtenir des renseignements sur nos collections et nos services, nos expositions en ligne et nos programmes éducatifs, ainsi que des liens vers nos comptes de médias sociaux. <u>Cliquez ici pour visiter notre site Web</u>. Le site Web est <u>www.ontario.ca/archives</u>.

Guides des services à la clientèle et guides de recherche

Nos guides contiennent des renseignements sur nos services, les chercheurs indépendants disponibles pour effectuer des recherches pour vous et certains des documents les plus populaires. <u>Cliquez ici pour consulter nos guides</u>. Pour trouver les « Guides et outils de recherche » sur notre site Web, cliquez sur « Accédez à nos collections ».

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020

Ces renseignements sont fournis à titre de service public. La date de la dernière mise à jour est indiquée au début de ce guide. Les lecteurs devront dans la mesure du possible vérifier l'information avant de s'en servir.